

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 sur salaires 2018

Régime général et DOM TOM

A régler au plus tard le 28 février 2019



Adresse de retour : **OCTA CONSULAIRE GRAND EST**  
Site Alsace  
10 Place Gutenberg BP 70012  
67081 STRASBOURG CEDEX  
Courriel : [taxe.apprentissage.alsace@crma-grandest.fr](mailto:taxe.apprentissage.alsace@crma-grandest.fr)  
Tél : 03 88 19 55 75  
Site : <http://www.octaconsulairegrandest.fr>

## 1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N°  Clé WEB   
Identifiant  Cabinet comptable   
CONTACT  Entreprise  Comptable   
Tél  Fax   
E-mail   
SIRET   
NAF   
Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2018  Nb d'apprenti(s) au 31/12/2018   
de l'ensemble des établissements Voir au verso - 5  
Nb d'apprenti(s) en cours d'année 2018

## 2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si  $S \leq 107\,890$  € et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION  
Il faut remplir ces 2 conditions.

Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS [www.afdas.com/declaration](http://www.afdas.com/declaration)

### MASSE SALARIALE BRUTE

(cf. N4DS - rubrique S80.G62.00.002 / DSN rubriques S21.G00.44.001 + S21.G00.44.002)

S

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

### TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :

S x 0,68 %

TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (calcul automatique en ligne sur le site : <http://www.octaconsulairegrandest.fr>) - voir au verso le calcul du taux de CSA

CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage..... S X

Taux calculé

CSA

## 3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA

- Frais de stages de formation initiale (FS) : joindre les conventions de stages  
Les stages de 3<sup>ème</sup> générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB

Si le total des frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

TB X 3 % = plafond  Total des frais calculés

Forfait journalier X	Cat. A : 25 € niveaux III - IV et V	Cat. B : 36 € niveaux I et II
nb de jours ouvrés =	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant par catégorie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+	
	Pas de centimes	

- Dons en nature (DN) : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.

Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, CT 2e alinéa de l'article L6241-8

+

### Créance

Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2018

C

### Total des déductions

FS + DN + C = D

## 4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2019, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - D = P   
Pas de centimes

Chèque N° \_\_\_\_\_ à l'ordre de : **OCTA CONSULAIRE GRAND EST**  
 Virement au Compte : **IBAN : FR76 1470 7000 2032 2218 8752 736** **SWIFT (BIC) : CCBPFRPMTZ**  
(noter dans le libellé du virement votre identifiant ou siret / nom entreprise)

Pièces à joindre obligatoirement :  contrats d'apprentissage  justificatifs des dons en nature  conventions de stages

Habilitation délivrée à la CCI Région Grand Est par la Préfecture de région le 19/12/2017  
Arrêté SGAR n° 2017/1877 suite à la convention conclue entre les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, de Commerce et d'Industrie et d'Agriculture le 26/06/2017

Cachet et signature de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)

